



N°DEL01-2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS et le **HUIT** du mois de **FEVRIER** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **DEUX FEVRIER 2023**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENAULT – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE – Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – M. Serge POMAREZ – Mme Gloria DORVAL – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN – M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – M. Philippe LAFFITTE – Mme Chantal FRAYSSE – M. Hervé DARRIGADE – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – Mme Christine BEYRIS – M. André HUMEAU – Mme Catherine FAVARD – Mme Catherine RABA – M. Christian BERTHOUX – M. Pascal VILATON – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. Pascal DAGES
M. Alexis ARRAS
M. Vincent MORA
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU
Mme Caroline JAY
M. Jean LAVIELLE
M. Henri BEDAT
Mme Christelle LALANNE

Donne pouvoir à :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE
M. Julien RELAUX
Mme LOUBERE-BERTHELON
Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI
M. Hervé DARRIGADE
M. Julien BAZUS
Mme Gloria DORVAL
M. Pascal VILATON

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. Pascal DAGES – M. Alexis ARRAS – M. Vincent MORA – Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Pierre STETIN – Mme Caroline JAY – M. Jean LAVIELLE – M. Laurent LAFOURCADE – M. Henri BEDAT – Mme Christelle LALANNE – M. Philippe DELMON.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – MODIFICATION ET DESIGNATION DES MEMBRES D'ASSOCIATIONS

Monsieur le Président expose,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1413-1, L.2121-21 et L.5211-1,



Vu la délibération n° DEL89-2020 portant création de la CCSPL et désignations des membres

Vu la démission de Mme Danielle PATOLE au sein de l'association UFC Que Choisir,

Considérant que des associations œuvrant dans des matières en lien avec les services publics communautaires ont été sollicitées en vue de leur participation à la commission, par la désignation de leurs représentants,

Considérant que du fait de la démission de Mme Danielle PATOLE, il convient de désigner un nouveau représentant titulaire pour l'association UFC Que Choisir,

Considérant par ailleurs les candidatures de Mme Sylvie VIARD en tant que suppléante de l'association APF France Handicap et de M. Alain CAUNEGRE en tant que suppléant de l'association pour l'information et la défense des consommateurs CGT de Dax (INDECOSA),

Considérant qu'il convient donc de mettre à jour les représentants d'associations locales siégeant au sein de la CCSPL,

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : ABROGE l'article 4 de la délibération n° DEL89-2020 portant création de la CCSPL et désignations des membres,

Article 2 : DESIGNE, au titre des représentants d'associations locales au sein de la CCSPL :

Association	Titulaires :	Suppléants :
Association FO Consommateurs de Dax	Monsieur Manuel BARANDAS	M. Marc DUCASSOU
Association Etudes et Consommation (ASSECO) CFDT	Monsieur Jean-Pierre FERNIER	
UFC Que Choisir	Monsieur Guy MARHEIN	
Confédération Syndicale des Familles	Madame Maria OREA	
Association pour l'information et la défense des consommateurs CGT de Dax (INDECOSA)	Monsieur Manu MARTINS	M. Alain CAUNEGRE
APF France Handicap	Madame Béatrice DOMENGER	Mme Sylvie VIARD

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 8 février 2023

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.